

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Le chant grégorien : *Motu Proprio*. — IV Société d'une messe. — V L'association de la jeunesse. — VI Re-
traite sacerdotale mensuelle. — VII Union Saint-Jean. — VIII Les religieux de la science.
— IX Ordination générale. — X Le général de Sonis à un banquet maçonnique. — XI
Ordo des fidèles.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 12 juin

Procession du Saint-Sacrement et consécration au Sacré-Cœur.

Note. — A cause de l'identité de l'objet, on ne doit pas, contrairement à ce qui est dit dans l'*Appendice au Rituel* (édition de 1890) ajouter l'oraison du Sacré-Cœur à celle du Saint-Sacrement.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 19 juin

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Vincent-de-Paul (Montréal et Ile Jésus); solennité de ceux de Saint-Henri (Montréal et Mas-
couche), de Saint-Alexis et, *par anticipation*, de Sainte-Marguerite (Lac
Masson).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine-de-Padoue
(Perkins Mills) et de Saint-François-Régis (Klamika).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Antoine-
de-Padoue.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine-
de-Padoue (Louiseville), de Saint-Paulin et de Saint-Prosper.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Antoine-de-
Padoue (Lennoxville).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine-de-
Padoue (La Baie) et de Saint-Silvère.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Saint-François-
Régis et, *par anticipation*, de Saint-Louis-de-Gonzague.

LE CHANT GREGORIEN

MOTU PROPRIO

**Edition vaticane des livres liturgiques contenant
les mélodies grégoriennes**

PIE X, PAPE

PAR Notre *Motu proprio* du 22 novembre 1903 et par le décret subséquent publié selon Notre ordre, par la Congrégation des Rites sacrés, le 8 janvier 1904, Nous avons restitué à l'Eglise romaine son antique chant grégorien, ce chant qu'elle a hérité des Pères, qu'elle a jalousement conservé dans ses livres liturgiques et que les études les plus récentes ont très heureusement ramené à sa pureté primitive. Cependant, pour achever, comme il convient, l'œuvre commencée et pour fournir à Notre Eglise romaine et à toutes les églises de ce rite le texte commun des mélodies liturgiques grégoriennes, Nous avons décidé d'entreprendre avec les caractères de Notre typographie vaticane la publication des livres liturgiques contenant le chant de la Sainte Eglise romaine, rétabli par Nous.

Et afin que tout s'exécute avec la pleine intelligence de tous ceux qui sont ou qui seront appelés par Nous à fournir le tribut de leurs études à une œuvre aussi importante et que le travail s'accomplisse avec la diligence et l'ardeur requises, Nous établissons les règles suivantes :

a) Les mélodies de l'Eglise, dites grégoriennes, seront rétablies dans leur intégrité et dans leur pureté, conformément aux manuscrits les plus anciens, mais aussi en tenant particulièrement compte de la légitime tradition,

contenue au cours des siècles dans les manuscrits, et de l'usage pratique de la liturgie actuelle.

b) Guidé par notre spéciale prédilection envers l'Ordre de saint Benoit et reconnaissant la part qui revient aux moines Bénédictins dans la restauration des véritables mélodies de l'Eglise romaine, particulièrement par ceux de la congrégation de France et du monastère de Solesmes, Nous voulons que, pour cette édition, la rédaction des parties qui contiennent le chant soit spécialement confiée aux moines de la congrégation de France et au monastère de Solesmes.

c) Les travaux ainsi préparés seront soumis à l'examen et à la révision de la Commission romaine spéciale, récemment instituée par Nous dans ce but. Elle est tenue au secret juré pour tout ce qui concerne la compilation des textes et l'impression en cours ; l'obligation s'étendra aux personnes qui, ne faisant pas partie de la Commission, seront appelées à participer à ses travaux. En outre, la Commission devra, dans son examen, procéder avec la plus grande diligence, ne permettant pas que nulle publication ait lieu sans qu'on en puisse donner une raison convenable et suffisante. Dans les cas douteux, on demandera l'avis de personnes choisies en dehors des commissaires et des rédacteurs et reconrues habiles dans ce genre d'études et capables de rendre un jugement autorisé. Si dans la révision des mélodies se rencontrent des difficultés au sujet du texte liturgique, la Commission devra consulter l'autre commission historique-liturgique précédemment établie près de la Congrégation des Rites, de sorte que toutes deux procèdent d'accord dans les parties des livres qui forment pour toutes les deux l'objet de leur commun travail.

d) L'approbation que recevront de Nous et de la Congrégation des Rites les livres de chant ainsi composés et pu-

bliés sera telle que personne n'aura plus le droit d'approuver les livres liturgiques qui, même dans les parties consacrées au chant, ou bien ne seraient pas absolument conformes à l'édition publiée, sous nos auspices, par la typographie vaticane, ou du moins, d'après la Commission, contiendraient des variantes ne provenant pas de l'autorité d'autres bons manuscrits grégoriens.

e) La propriété littéraire de l'édition vaticane est réservée au Saint-Siège. Aux éditeurs et aux imprimeurs de toute nation qui en feront la demande et qui sous les conditions déterminées offriront de réelles garanties de la bonne exécution du travail, Nous accorderons le droit de la reproduire librement, comme il leur plaira le mieux, d'en faire des extraits et d'en répandre partout les exemplaires.

De la sorte, avec l'aide de Dieu, Nous avons confiance de pouvoir rendre à l'Eglise l'unité de son chant traditionnel, comme le veulent la science, l'histoire, l'art et la dignité du culte liturgique, du moins dans la mesure des études actuelles, et en Nous réservant ainsi qu'à Nos successeurs la faculté de prendre d'autres dispositions.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 avril 1904, fête de saint Marc l'Evangeliste, la première année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.


SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 30 mai 1904.

M. l'abbé Joseph-Camille Daignault, curé de Sainte-Julie-de-Verchères, décédé aujourd'hui, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chanoine, *chancelier*.

L'ASSOCIATION DE LA JEUNESSE

OUS saluons avec bonheur l'intéressante *Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française*, dont les statuts ont été récemment publiés. Un vent de renouveau souffle sur la Province : l'âme canadienne semble s'éveiller et se ressaisir tout entière pour la lutte du bien. Les jeunes générations ont le désir de faire *quelque chose*, de bâtir grand et solide l'édifice de leur nationalité, dont quelques pierres sont maintenant éparées et d'autres en apparence assez mal jointes. On veut pour l'avenir de bons matériaux : un granit résistant, taillé avec soin et dûment cimenté par l'esprit catholique. Le premier Congrès de la Jeunesse a formulé bien haut, l'an dernier, cette prétention un peu nouvelle dans notre vie sociale ; l'A. J. C. est l'atelier qui s'organise pour former les ouvriers compétents du mystérieux demain.

* * *

Le livret (1) nous renseigne à merveille : on y voit un plan bien conçu, bien mûri, bien expliqué et ce qui plus est d'une très grande facilité pratique. « *L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française* a pour but, dit le programme, d'opérer le groupement des jeunes Canadiens français et de les préparer à une vie efficacement militante pour le bien de la patrie. » Elle s'adresse à ceux qui croient à l'influence décisive, sur le terrain social, d'un catholicisme vécu par l'individu et par la société ; à ceux qui ont encore foi en la mission providentielle de la race canadienne-française sur le continent nord-américain. Elle a pour *principes*, la soumission à l'autorité et à l'enseignement de l'Église, et pour *moyens*, la piété, l'étude et l'action. Elle est dirigée par un *Conseil fédéral*, où les divers grou-

(1) *Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française*, 48 pages ; prix : 10 c. l'unité ; \$1.00 la douzaine. Au Secrétariat, 457, rue Saint-Hubert, Montréal.

pes locaux sont représentés, et par un *Comité Exécutif*. Chaque groupe local peut avoir ses statuts propres et possède une autonomie parfaite pour tout ce qui concerne sa vie intérieure ; il établira, bien entendu, un lien de piété entre ses membres et organisera dans son sein un cercle d'études. Des *Congrès* ou réunions solennelles contribueront à développer la vie de l'Association, à propager ses idées et à manifester ses progrès. Les séances seront ouvertes au public. Enfin l'on remarquera avec plaisir les deux points suivants, pris, l'un dans le programme d'études conseillées, l'autre dans les statuts mêmes.

« Les questions de pure politique de parti doivent être bannies des cercles, où, sans nul profit, elles nuiraient à l'union des esprits. Il peut arriver cependant qu'une question purement politique, même actuelle, si on la considère à un point de vue plus élevé, entre forcément dans l'étude de la question nationale. Il faudra alors user de beaucoup de prudence, etc.

« Les élèves des classes supérieures des collèges peuvent aussi, avec l'assentiment des autorités locales, former des groupes de l'Association. Il appartiendra même aux autorités de déterminer un programme d'études en rapport avec les travaux de classe des membres de ce groupe ».

La fête du Sacré-Cœur est choisie comme fête patronale de l'Association.

* * *

Nous esquissons à la hâte les traits principaux, en feuilletant le livret. Il suffira aux intéressés de comprendre que l'Association veut enrôler par tout le pays, dans des cadres solides mais non rigides, toute la jeunesse canadienne-française, lui faciliter le passage de la vie de famille, de collège ou d'université, à la vie civile et publique, lui inspirer le courage de l'action sur le terrain catholique et national. Son Ex. Mgr le Délégué Apostolique et NN. SS. les Archevêques et Evêques ont salué par les plus sympathiques encouragements

la nouvelle Association, à laquelle ils ont donné la plus entière approbation.

« Les associations qui, comme la vôtre, écrit Mgr Sbarretti au président, poursuivent par-dessus tout les intérêts de la religion, ont été vivements recommandées par les souverains pontifes Léon XIII et Pie X. Aux sociétés mauvaises ou dangereuses, qui combattent plus ou moins ouvertement l'idée religieuse, il faut, de toute nécessité, opposer l'union compacte des catholiques... C'est surtout dans les pays qui, comme celui-ci, sont régis par des institutions libres et populaires, que le besoin de semblables sociétés se fait plus impérieusement sentir ».

« Je vois avec bonheur ces initiatives généreuses, écrit Mgr Bruchési, parce qu'il me semble que la jeunesse en étudiant les graves questions qui intéressent le pays peut prendre une conscience plus nette du rôle qui l'attend.... Vous voyez sans peine les conséquences d'une organisation qui va enrôler dans ses rangs la jeunesse de notre pays. Sans appuyer inutilement sur le renouvellement religieux que j'y entrevois.... vous contribuerez aussi, je n'en doute pas, à créer et à développer au milieu de nous l'esprit public. »

« Combien de nos compatriotes, s'écrie Mgr Duhamel, se désintéressant de nos destinées providentielles, refusent de donner dans le combat. Et notre jeunesse n'est-elle pas trop de cette église *dormante* dénoncé par un éloquent religieux?... Hé bien ! votre association se donne pour utile mission d'enrôler les jeunes dans le cadre des militants et de les *entraîner* pour la victoire... Il me semble que j'ai raison de dire, en bénissant le bon Dieu, que votre association sera plus qu'une consolation, mais une force pour l'Église du Canada ».

« Je suis charmé, écrit Mgr Langevin, de voir que l'on veut organiser la jeunesse catholique pour la défense de l'Église et de toutes les causes qui intéressent la religion et la patrie canadienne, en dehors de l'esprit de parti... Allez donc de l'avant, chers jeunes gens, qui commencez la grande œuvre destinée à protéger et à revendiquer au besoin tout ce qui est justement cher aux catholiques et

aux vrais patriotes de notre cher Canada...Bon courage et en avant. Dieu le veut ! Dieu le veut ! »

Nous voudrions citer encore, et plus au complet, mais le ton de ces quelques paroles suffit à faire voir en quelle estime nos plus éminents prélats tiennent la nouvelle Association et quelle grande confiance ils croient devoir placer en elle. Aux jeunes de réaliser par leur fidèle coopération tous ces nobles espoirs.

* * *

Enfin le livret propose aux groupes un programme d'études des mieux élaborés. C'est une mine fort riche ne demandant qu'à être exploitée. « Le choix de ces travaux doit être déterminé par la fin même de l'Association. Tout sujet d'étude capable d'aider à préparer des défenseurs à la religion et à la patrie doit entrer dans le programme d'étude de l'Association. » (p. 24). Mais ici encore nous ne pouvons qu'indiquer sommairement, transcrire les titres généraux. Au premier rang : 1o *les questions religieuses* ; immédiatement après : 2o *la question nationale* ; puis : 3o *les questions sociales* ; (a) l'éducation ; (b) la question agricole ; (c) la colonisation ; (d) le commerce et l'industrie ; (e) la question ouvrière. « Nous omettons même, ajoute le programme, les questions d'*histoire*, de *philosophie*, de *littérature*, qui peuvent très bien former les sujets d'étude d'un cercle. Pour les groupes de collèges ce sera la matière la plus facile et préférable à toute autre parce qu'elle s'harmonise d'avantage avec les travaux ordinaires et essentiels des membres. On le voit le champ à explorer et à exploiter est fort vaste : un cercle, quelqu'actif qu'il soit, ne saurait le parcourir sans y mettre plusieurs années. Au reste chaque cercle peut encore y ajouter : il a le libre choix de son programme d'étude. A lui de prendre la matière qui s'adapte le mieux aux aptitudes et aux besoins de ses membres. »

Mais c'est à la lecture du livret lui-même, à l'examen des statuts, à l'étude des conditions — faciles assurément — pour être admis à

faire partie de l'Association, que l'on comprendra mieux tout ce que l'entreprise a de vraiment pratique, de tout-à-fait réalisable, si l'on y apporte de la bonne volonté. Les associations similaires de France ont débuté modestes ; aujourd'hui leurs membres se chiffrent dans les milliers ; une vie intense circule par tout le corps et ces bataillons de jeunes gens, si bien disciplinés, forment l'un des principaux motifs d'espérer encore contre toute espérance humaine. Aussi nous félicitons bien cordialement les promoteurs de l'*Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française* et prions le Sacré-Cœur, sous la protection duquel ils se sont généreusement placés, de bénir leur œuvre et de rendre fructueux les travaux entrepris pour la gloire de la religion et l'honneur de la patrie.

ED. C., S. J.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, le 8 juin, à la cathédrale

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé diocésain se font, chaque deuxième mercredi du mois, à la cathédrale, dans la chapelle destinée aux mariages. Ils auront lieu cette semaine le 8, et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, le 2 juin 1904.

M. l'abbé Joseph-Camille Daigneault, curé de Sainte-Julie, comté de Verchères, décédé le 30 mai dernier, était membre de la *Section d'une Messe* de l'Union Saint-Jean.

G. DAUTH, ptre, ch.,

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

LES RELIGIEUX ET LA SCIENCE

Acette heure où sont traquées si vivement les Congrégations religieuses, il semble qu'il n'est pas inopportun de rappeler à nos lecteurs, en passant et brièvement, tout ce dont la société est redevable aux religieux :

La grammaire française a été faite par des moines.

Nos universités sont des créations ecclésiastiques.

Notre philosophie est tout entière dans la *Somme* de saint Thomas d'Aquin.

C'est un moine qui invente la poudre (Roger Bacon).

C'est un évêque de Munster qui invente les bombes.

C'est un dominicain, Albert le Grand, qui invente la boussole. — C'est un autre moine, Jacques de Vitry, qui l'applique à la conduite des bateaux.

C'est le pape Sylvestre I qui invente l'horloge à roues.

C'est saint Bonaventure qui pose en principe et qui révèle, il y a six siècles, l'unité des forces physiques, à savoir que la chaleur, la lumière et la force émanent du même agent.

C'est un religieux, Bède, qui explique les marées.

Ce sont deux moines, Orthou et Ardoin, qui inventent l'alphabet.

Ce sont les Bénédictins d'Espagne, précurseurs de l'abbé de l'Épée, qui apprennent aux sourds-muets à parler.

C'est un moine, Gerbert, qui introduit chez nous les chiffres arabes.

C'est un missionnaire, Gui d'Arezzo, qui invente les sept notes de la musique.

C'est un religieux, Magnan, qui invente le microscope.

Ce sont deux religieux, Lana et Beccaria, qui trouvent les lois de l'électricité.

C'est un religieux, Barranti, qui trouve le frein des locomotives.

Ce sont les Jésuites qui, dans le siècle dernier et dans ce siècle encore, dirigent presque tous les grands observatoires d'astronomie. Ils enseignent en 95 langues.

La géographie tout entière a été faite par les missionnaires, etc., etc., etc.

De sorte que si les religieux reprenaient leur bien, nous resterions passablement nus et les mains assez vides.

Les lignes suivantes du comte de Morsai viennent donner un nouveau témoignage à la science des religieux :

“ L'Observatoire de Si-ka-vei que les Jésuites ont fondé non loin de Shanghai, est un des établissements scientifiques du plus haut intérêt. Une partie des Pères s'y adonnent aux observations météorologiques particulières à la prévision des typhons, si indispensable aux navigateurs. Mais d'autres se sont consacrés à des études diverses avec l'intelligence et l'esprit de suite si fréquents dans leur Ordre.

“ La connaissance de la langue, de la littérature et de l'histoire chinoises y fait chaque jour de nouveaux progrès. On s'occupe de zoologie, de minéralogie, de botanique ; on y réunit les matériaux de collections importantes. Enfin j'ai un travail sur l'hydrographie du Yang-Tsé, exécuté depuis peu, au prix de mille difficultés, et qui est destiné à rendre les plus grands services au commerce européen, à mesure qu'il pénétrera davantage dans l'intérieur de la Chine. J'ai tenu à dire ces choses à une heure où la mode est de déblatérer contre les missionnaires, et où des gens qui n'ont jamais rien fait pour leur pays, jamais risqué un sou de leur poche ou un cheveu de leur tête, déversent l'injure sur des hommes qui ont accompli et accomplissent chaque jour tant d'œuvres profitables à la cause de la Patrie et de la civilisation. ”

(Revue des Deux-Mondes.)

ORDINATION GENERALE

Vendredi le 27 mai, au grand séminaire, Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, a fait les ordinations suivantes :

Tonsurés

SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE

Pour le diocèse de Montréal : MM. F.-S.-L. Barbeau, A.-J. Bariteau, R.-S. Forest, A.-J. Harbour ;

Pour le diocèse de Concordia : M. R.-J. Mattingly ;

Pour le diocèse de Grand Rapids : MM. F. X. -Downes, J. McDonald, P.-A. O'Toole ;

Pour le diocèse de Kingston : MM. A.-S.-J. Corrigan ; J. Powell ;

Pour le diocèse de Pembroke : M. E.-H. Letang ;

Pour le diocèse de Portland : M. J.-A. Pelletier ;

Pour le diocèse de Providence : M. E. Welch ;

Pour le diocèse de Sherbrooke : M. H.-J.-R. Darche ;

Pour le diocèse de Springfield : M. W. Hogan ;

Pour le diocèse de Valleyfield : M. A. Marchand.

SÉMINAIRE DE THÉOLOGIE

Pour le diocèse de Montréal : MM. A.-J. Boileau, S.-J. Cloutier, C.-J. Coursol, H.-J. Désy, A.-J. Ducharme, A.-J. Forest, E. Gagnon, I.-J. Gervais, A.-J. Lapierre, N.-J. Lawrence, M.-T. O'Brien, N.-J. Pagé, E.-J. Paré, A.-L. Piette, C.-J. Pilon, M.-P. Reid, G.-V. Retaille, E.-P. Thérien ;

Pour le diocèse d'Albany : M. E.-J.-E. Surprenant ;

- Pour le diocèse d'Antigonish* : M. J. Nicholson ;
Pour le diocèse de Burlington : M. N.-L. Archambault ;
Pour le diocèse de Charlottetown : M. M.-J. Smith ;
Pour le diocèse de Chatham : M. C.-J. Cyr ;
Pour le diocèse de Hartford : M. A.-R. Dessureault ;
Pour le diocèse de Kingston : M. J.-H. McDonald ;
Pour le diocèse de Lacrosse : MM. E.-J.-C. Caron, B. McKeivitt ;
Pour le diocèse d'Oregon City : M. J.-M. O'Farrell ;
Pour le diocèse d'Ottawa : M. W.-J. Cousineau ;
Pour le diocèse de Saint-Boniface : M. J.-W. Arsenault ;
Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. P.-A. Archambault, V.-
 J. Davignon, P.-N. Desrochers, F.-J. Jodoin.

Samedi, le 28 mai, dans la cathédrale de Montréal, par Sa Grandeur
 Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, ont été ordonnés :

Minorés

- Pour le diocèse de Montréal* : MM. A.-O. Boucher, A.-J. Champoux,
 E.-L. Dulude, H.-L. Jasmin, E. Lacroix, T.-G. Lesard, M.-J. Na-
 deau, D.-M.-J. Waddell ;
Pour le diocèse d'Alexandria : M. C.-A. McRae ;
Pour le diocèse de Boston : M. D.-F. Sullivan ;
Pour le diocèse de Burlington : M. E.-J. Calise ;
Pour le diocèse de Fall River : MM. J.-P. Doyle, A.-J. Lévêque ;
Pour le diocèse de Hamilton : M. A.-J. Sauvage ;
Pour le diocèse de Hartford : MM. J.-A. Conway, J.-A. Sullivan ;
Pour le diocèse de London : MM. F.-X.-G. Arnold, N.-J. Campeau ;
Pour le diocèse de Los Angeles : M. F.-J. Conaty ;
Pour le diocèse de Nesqually : M. J.-F. Barrett ;
Pour le diocèse d'Ottawa : MM. G.-J. Desrosiers, W.-G. Pion ;

- Pour le diocèse de Portland* : MM. J.-F. Nelligan, L.-J. Renaud ;
Pour le diocèse de Providence : MM. L.-M. Doherty, J.-A. Toohey ;
Pour le diocèse de Saint-Boniface : M. A.-J.-M. Benoit ;
Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. O.-S. Dufresne, L.-P. Tanguay ;
Pour le diocèse de Sherbrooke : M. J.-N. Boucher ;
Pour le diocèse de Springfield : MM. J.-W. Brodrick, R.-F. Riley ;
Pour le diocèse de Lacrosse : M. B. McKeivitt.

Sous-diacres

- Pour le diocèse de Montréal* : MM. L.-J. Desjardins, N.-J. Labrosse, A.-C. Lavigne, O.-J. Racette ;
Pour le diocèse d'Alton : M. A.-G. Kunseh ;
Pour le diocèse de Chatham : M. A.-L. Melançon ;
Pour le diocèse de Détroit : M. T. Morin ;
Pour le diocèse de Grand Rapids : M. J.-A. Mulvey ;
Pour le diocèse de Hamilton : M. A.-C. Montag ;
Pour le diocèse de London : MM. J.-F. Barry, J.-D. Quinn ;
Pour le diocèse de Portland : MM. C.-J. Cassidy, A.-G. Stroeder ;
Pour le diocèse de Saint-Boniface : MM. J.-H. Prud'homme, J.-V. Joubert, A. Polaska ;
Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : M. M.-R.-J. Lecours ;
Pour le diocèse de Sherbrooke : M. P.-H. Picard ;
Pour le diocèse de Springfield : MM. J.-J. Brodrick, E.-A. Crowley, G.-J. Hurley, J.-T. Reilly, J.-F. Sullivan ;
Pour le diocèse de Toronto : MM. P.-J. Brunelle, E. McCabe ;
Pour le diocèse de Trenton : M. J.-A. Sullivan ;
Pour l'ordre des Cisterciens : Fr. Aurélien.

Diacres

- Pour le diocèse de Montréal* : MM. E.-E. Boileau, A.-O. Chapleau, J. Chevalier, T.-I. Clément, H.-J. Deslongchamps, J.-M. Gauthier,

A.-M. Kieffer, H. Lachapelle, P.-J. Lafortune, V.-J. Paquette, L.-F.-X. Pinault, D.-L. Robert, F.-J. Singleton, E. Bélaïr ;

Pour le diocèse de Hamilton : MM. A.-J. Leyes, M.-J. Weidner ;

Pour le diocèse de Hartford : M. W.-J. Fitzgerald ;

Pour le diocèse de London : MM. E.-F. Goetz-Messmer, T.-P. Hussey, C.-H. Laliberté, F.-P. White ;

Pour le diocèse d'Odensburg : M. J.-J. McGowen ;

Pour le diocèse de Pembroke : MM. J.-R. O'Gorman, J.-T. Warnock ;

Pour le diocèse de Portland : M. C.-F. Shea ;

Pour le diocèse de Providence : M. D.-I. Quinn ;

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. E.-O. Alix, H.-P. Desmarais, A.-E. Couillard-Desprès, G.-A.-Goyette ;

Pour la congrégation du Très-Saint-Sacrement : FFrr. B. Gmur, J. Lagacé ;

Pour l'ordre des Cisterciens : Fr. Athanase.

Prêtres

Pour le diocèse de Saint-Albert : M. A.-J. Ouellette ;

Pour l'insitut des clercs de Saint-Viateur : Fr. J.-A. Roy.

LE GENERAL DE SONIS A UN BANQUET MACONNIQUE

PENDANT son séjour à l'école militaire de Saurmur, Louis-Gaston de Sonis, qui était résolument chrétien, s'était imprudemment laissé enrôler dans la franc-maçonnerie, qu'on lui avait représentée comme une société de bienfaisance. Comme il l'attesta plus tard, les condamnations ecclésiastiques contre les sociétés secrètes lui étaient alors inconnues. Jamais, d'ailleurs, il n'avait mis le pied dans une loge, lorsqu'un jour, à Castres, son colonel lui demande de

remplacer pour le service du soir tel officier convié à un dîner maçonnique. — “ Mais, répondit de Sonis, pourquoi ne m'a-t-on invité, moi aussi ? — Est-ce que vous seriez maçon ? — Mais oui, mon colonel ; et quel mal y a-t-il à cela ? — Allez y voir ! dit le colonel, très étonné du fait. — Eh ! bien, j'irai et je verrai. ”

Il y fut. La décoration de la salle, la disposition du couvert affectaient des formes mystérieuses et symboliques. Sonis s'étonne, sourit ; ce n'est rien encore. Mais les discours commencèrent.

Il y en eut un premier, un second, un troisième ; on y parla de la fin du règne des superstitions, de l'avènement de la religion de l'avenir, de l'émancipation des intelligences et des consciences. On s'en prit au catholicisme, à ses mystères, à ses prêtres.

Sonis perdit patience ; se levant brusquement de table : “ Ah ça, Messieurs, dit-il, où suis-je donc arrivé ici ? Mais c'est une tromperie... on m'avait dit que la religion serait toujours respectée, et on l'insulte ! vous n'avez pas tenu vos promesses, je suis délié des miennes ; vous ne me reverrez plus : bonsoir ! ” Et d'un geste, repoussant vivement sa serviette, il sortit tête haute, en laissant tout ce triste monde stupéfait...

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 12 juin

Messe basse de saint Jean de Saint-Facond, *double* ; mém. du 3e dim. et des SS. Basilde et Comp.

Solennité du SACRE-CŒUR DE JESUS

Messe principale *Miserebitur*, comme le jour de la fête, *double de 1e cl.* ; mém. du 3e dim. préf. de la Croix ; dernier Ev. du dim. — Aux 11e vèpres, mém. de saint Antoine de Padoue et du dim. (*Quæ mulier*).

Procession du saint Sacrement en l'honneur du Sacré-Cœur, avec l'acte de consécration avant le *Tantum ergo*.